***ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION D’EVALUATION***

**I. historique et Contexte du SOUS-prOGRAMME**

Le Gouvernement du Burkina Faso s’est engagé, en 1993, dans un processus de décentralisation. Ce dernier a pris un tournant décisif à partir de 2004 avec :

* la promulgation de la loi nº 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui consacre la communalisation intégrale ;
* les élections du 23 avril 2006 qui ont permis la mise en place de conseils municipaux dans les 351 communes (49 communes urbaines et 302 communes rurales) et de conseils régionaux dans les 13 régions ;
* l’adoption en 2007 du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) qui définit les grandes orientations et les axes prioritaires d’intervention de la décentralisation pour la période 2006-2015.
* L’adoption en 2009 d’un certain nombre de décrets portant transfert de quatre(4) blocs de compétences aux communes

Dans le cadre du Plan d’Actions des Programmes du Pays (CPAP) 2006-2010 pour le Burkina Faso, le PNUD s’est engagé à contribuer au renforcement du processus de décentralisation et à la participation des citoyens, particulièrement les femmes et les jeunes, à la gestion des affaires locales.

À cet effet, il a mis en place un Programme d’Appui à la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local (DEPACIDEL) qui s’inscrit dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF) et vise à atteindre l’effet 4 : «d’ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains».

Le DEPACIDEL comprend deux sous-programmes distincts :

* le sous-programme Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (ADEPAC), démarré en novembre 2006 et dont la clôture opérationnelle est intervenue en Avril 2011;
* et le sous-programme Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires (ACRIC), démarré en Juillet 2009 et qui a glissé dans l’UNDAF 2011- 2015 pour se clôturer en juin 2014 .
* Le sous-programme ACRIC, objet de la présente évaluation finale, est identifié sous le numéro du sous-programme 00057548 et le numéro de convention 00071165 pour ce qui concerne le financement PNUD et le numéro du sous programme 00057982 BKF/09/C01 et le numéro de convention 00071825/BKF/09/C01 pour le financement UNCDF.

Le projet a été conçu dans un contexte de la décentralisation au niveau de la région de la région de la Boucle du Mouhoun se caractérisant comme suit :

* Sur les 1998 conseillers municipaux élus dans la région en Avril 2006, 1525 sont des non lettrés soit 76,33% et 12,1 % ont le niveau de l’enseignement primaire ; la faiblesse du niveau de base concerne donc 88,34 % des élus
* Aucune commune rurale de la région ne dispose de capacité de maîtrise d’ouvrage suivant la classification officielle admise au titre du Fonds Permanent pour le Développement de Collectivités Territorial (FPDCT) et appartiennent donc toutes à la catégorie A , c'est-à-dire ne disposant pas du staff technique de base ( 1 technicien supérieur de génie civil et un gestionnaire comptable de niveau moyen (CAP ou BAC) ; .
* Une Faible capacité locale d’animation économique locale et d’assistance à la maîtrise d’ouvrage communale :
* les structures d’animation économique existantes ( chambre d’agriculture et chambre de commerce ) ont une offre infime en terme de formation, de conseils et d’informations stratégiques pour la promotion d’un entreprenariat actif et diversifié au niveau local.
* Les administrations déconcentrées ne sont pas encore reformées pour adapter leurs modalités d’intervention aux enjeux de la décentralisation
* Il ya un manque d’animateurs spécialisés sur la décentralisation au niveau des médias communautaires et ces médias ne sont pas suffisamment valorisées dans le dispositif de communication des communes en vue du changement de comportement des citoyens.
* Les nombreuses communautés à la base n’ont pas d’informations sur le rôle de la municipalité et les responsabilités qui leur incombent pour sa viabilité et sa bonne gestion
* La non fonctionnalité du dispositif financier de l’Etat à travers le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) dans la région
* L’existence de Plans Communaux de Développement (PCD) au niveau de toutes les communes touchées.
* Les PCDsont perçus par les élus municipaux plus comme des instruments d’accès au financement (une modalité des partenaires techniques et financiers), qu’un instrument de mobilisation et d’éducation des acteurs locaux sur le développement local.
* Au plan des finances locales , des facteurs d’ordre sociopolitique, économique et organisationnelle affectent la mobilisation des ressources financières propres, créant ainsi le lit d’un incivisme fiscal social : la fiscalité est une question délicateque les élus locaux peinent à aborder avec les populations rurales ; par ailleurs le travail de sensibilisation et d’éducation fiscale des citoyens par les administrations fiscales pour accompagner les maires dans la mobilisation des ressources ,reste très insuffisant faute d’effectif et de moyens de mobilité au niveau de ces administrations .
* Le transfert effectif de quatre blocs de compétences aux communes que sont (i) la santé, (ii) l’éducation primaire, (iii) l’eau et l’assainissement et (iv) le sport , les loisir et la culture . De ce contexte décliné, le sous programme s’est fixé les objectifs, produits et résultats attendus qui suivent, soutenus par une stratégie d’intervention.

1. **Description sommaire du SOUS-PROGRAMME**

* 1. **Objectifs**

**L’objectif de développement** poursuivi par le sous-programme ACRIC est de contribuer à améliorer de façon durable les conditions de vie des populations par un investissement pertinent dans le développement durable des collectivités territoriales et l’émergence d’un environnement communal favorable à la mobilisation, la responsabilisation et l’engagement des acteurs locaux pour le développement de leur milieu**.**

Quant aux **objectifs spécifiques ,** ils sont au nombre de trois etconsistent à (i) mettre enœuvre dans dix sept (17) communes des provinces des Balé et du Mouhoun un Fonds de développement Local,  (ii) développer la solidarité inter communautaire et inter communale (iii) développer des outils de pilotage de la décentralisation**.**

A travers ces objectifs, l’accent est mis sur l’accompagnement des collectivités bénéficiaires dans les domaines de la planification locale et l’animation du territoire, la maîtrise d’ouvrage communale et les modes de gestion des infrastructures, le développement économique local, le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

Le sous programme intervient dans la Région de la Boucle du Mouhoun et couvre toute la région (qui compte quarante sept(47) communes dont six(6) urbaines) dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs, mais concentre ces interventions dans dix sept(17) communes des provinces des Balé et du Mouhoun pour les trois autres domaines cités plus haut.

**2 .2 Produits et résultats attendus**

Pour l’atteinte des objectifs du sous-programme, les produits suivants étaient attendus :

Produit I : Planification du Développement Local et Animation du territoire

Produit II : Renforcement de la Maîtrise d’Ouvrage Communal

Produit III : Promotion du Développement Economique Local

Produit IV : Renforcement des capacités des acteurs et communication participative

* Produit V : Gestion et réussite du projet.

Quant aux résultats attendus ils se déclinent comme suit :

Des instruments de planification locale sont élaborés et mis en œuvre ;

La capacité de maîtrise d’ouvrage communale est renforcée et les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques locales observées ;

Des dynamiques économiques locales émergentes dans les communes d’intervention du projet ;

Les capacités des acteurs locaux sont renforcées.

**II.2 Stratégie d’intervention du sous-programme**

La stratégie d’intervention est fondée sur i) les liens entre les actions du projet et les orientations nationales et les engagements internationaux, ii) des principes d’intervention et iii) le choix de procéder à une évaluation à mi parcours puis une évaluation finale du projet**.**

1. **Liens avec les orientations nationales et les engagements internationaux**

A sa conception , le sous programme ACRIC devait accompagner la réalisation du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté(CSLP) à travers les priorité 1, 2, 3 et 4 de l’UNDAF 2006-2010 à savoir (i) la contribution à l’élargissement des opportunités et d’activités génératrices de revenus, (ii) la garantie de l’accès des pauvres aux services sociaux de base, (iii) la promotion de la bonne gouvernance, (iv) la réduction de la vulnérabilité de l’économie rurale, l’insécurité alimentaire et la promotion d’une gestion durable de l’environnement.

1. **Principes d’intervention**

La stratégie d’intervention du sous-programme repose sur les principes directeurs ci-après :

* Le respect de la maîtrise d’ouvrage communale conformément au code général des collectivités territorial et l’utilisation du plan communal de développement comme outil indispensable à tout appui à une commune ou à une coopération intercommunale
* La création d’une ingénierie territoriale durable et le partenariat avec le corps des volontaires nationaux afin que les acteurs locaux soient suffisamment capables de conduire le développement de leurs milieux.
* La valorisation de la main d’œuvre et des compétences locales et régionales dans l’exécution des marchés locaux.
* L’insertion dans les procédures financières nationales conformément à la déclaration de Paris
* Le soutien à la bonne gouvernance des affaires locales, aux espaces de dialogues et de participation des citoyens et citoyennes, aux initiatives intercommunales ou intercommunautaires
* La prise en compte du genre dans la mise en œuvre des activités et des infrastructures
* La synergie avec le sous programme ADEPAC ainsi que le partenariat avec d’autres structures appuyant la décentralisation ou les politiques sectorielles au Burkina Faso

1. Evaluation a mi parcours et évaluation finale.
2. Le projet fera l’objet d’une évaluation à mi parcours après les deux premières années de sa mise en œuvre et une évaluation finale avant sa clôture opérationnelle . Il convient de préciser que l’évaluation à mi parcours a été faite sous forme d’une revue technique en Mai 2011 par UNCDF et les résultats, conclusions et recommandations de cette revue peuvent être consultés dans le rapport produit à cet effet et disponible aussi bien au niveau du siège du projet qu’au bureau de Pays à Ouagadougou.

**II.3 ARRANGEMENTS DE GESTION**

Le Ministère de l’Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) est le partenaire national responsable de la mise en œuvre du sous-programme en étroite collaboration avec les autres partenaires concernés par les activités programmées. Le Directeur Général de la Décentralisation du MATD en est le directeur national.

Le dispositif de pilotage, de gestion et d’exécution du sous-programme comprend :

* Une Unité de Gestion du Projet  (UGP) chargée de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre du sous-programme. L’UGP est logée au sein du Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun à Dédougou et comprend :
* un coordonnateur ;
* Un expert national en suivi- évaluation
* un expert international en développement économique local (DEL) ;
* Un expert national en génie civile et maîtrise d’ouvrage communale
* un gestionnaire comptable ;
* une secrétaire comptable ;
* deux chauffeurs

L’UGP dispose d’une équipe de huit(8) animateurs territoriaux (volontaires nationaux) dont quatre(4) en maîtrise d’ouvrage communale et quatre(4) autres en économie locale déployés en binôme dans les communes

- Un Comité de pilotage qui donne des grandes orientations, apprécie les plans de travail et donne des avis techniques sur les questions importantes. Le comité de pilotage est composé du MATD (SG, DGD, DGESS et DGFPDCT), de l’AMBF, de l’ARBF, du Ministère de l’Economie et des Finances (DGCOOP, DGTCP, DREP/BM), du PNGT II, du PRCCU, du projet PRD, du Gouvernorat de la Boucle du Mouhoun, du Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun, de la Coopération autrichienne, du service allemand de développement (GIZ), de ONU Habitat, du PNUD et de UNCDF( ex FENU).

**II.4 PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES**

Les principaux partenaires avec lesquels le sous-programme a collaboré sont les suivants :

* Les structures compétentes du Ministère de l’Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) que sont :
* le Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (SP/CONAD) ;
* la Direction Générale de la Décentralisation (DGD) ;
* la Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) ;
* la Direction des Etudes et de la Planification (DEP)  actuel Direction Général des Etudes et des statistiques Sectorielles ;
* la Direction des Affaires Financière (DAF) ;
* la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
* la Direction Générale du Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (DGFPDCT) ;
* Le Ministère de l’Economie et des Finances à travers :
* la Directions Régionale de l’Economie et de la Planification (DREP)  de la Boucle du Mouhoun;
* la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Public (Ouagadougou) et la Trésorerie Régionale de Boucle du Mouhou(Dédougou);
* l’ex Secrétariat Permanent du Cadre National de Concertation des Partenaires au Développement Rural Décentralisé (SP/CNCPDRD) ;
* la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP).
* Les projets et programmes avec lesquels le sous-programme a directement collaboré sont :
* le sous-programme ADEPAC;
* le Programme Régional de Développement PRD ( Banque Mondial);
* Le Programme Régional de Développement de la Boucle du Mouhoun (PRD/BMHN)
* Le programme de Partenariat pour la gestion durable des Terres CPP (Région Boucle du Mouhoun)
* le Programme National de Gestion des Terroirs phase II (PNGTII) Région Boucle du Mouhoun
* le Programme Décentralisation/Développement Communal (PDDC)  ;
* le Projet de Renforcement des Capacités de la Direction Générale de la Coopération dans la coordination et le suivi de la gestion des projets/programmes de développement (PRC/DGCOOP).

1. **rEALISATIONs du SOUS-proGRAMME**

De Juillet 2009 à ce jour, les principales réalisations du sous-programme par domaine se présentent comme suit :

3.1 PLANIFICATION LOCALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

* Appui de 17 communes chaque année pour l’élaboration/évaluation de leurs Plans annuels d’Investissement(PAIC)
* Elaboration de deux canevas dont l’un pour l’élaboration et l’autre pour l’évaluation des PAIC qui sont utilisés chaque année par les communes
* Production de 2300 dépliants de PCD pour les communes
* Appui à 17 communes pour l’évaluation à mi parcours de leur PCD
* Formation de 272 acteurs sur l’utilisation des outils de planification (PCD, PAIC, PAT)
* mise en place d’un réseau d’animateurs territoriaux qui assurent l’animation du territoire en matière de maîtrise d’ouvrage communale et d’économie locale et apportent un appui conseil de proximité aux collectivités dans ces deux domaines de pratiques ;.

3.2 MAITRISE D’OUVRAGE COMMUNALE ET MODE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES

* Amélioration de l’offre en infrastructures de base
* Education : 31 salles de clase équipées qui ont permis à plus 2000 enfants d’avoir accès à de salles de classes, 6 salles de classes réhabilitées , un logement de maître construit , 1 centre d’alphabétisation construit
* Santé : 2 dispensaires, 2 maternités,3 salles de mise en observation de malades, , 1 dépôt MEG , 1 logement d’infirmier ; les infrastructures suivantes sont en chantier : 4 logements d’infirmier, 3 incinérateurs, 2 dépôt MEG , 1 bloc de latrine pour CSPS,
* Eau potable et assainissement : 4 forages dont 1 toujours en chantier, un bloc de latrine publiques à 4 cabines
* Sport, loisir et culture : Réhabilitation d’une maison des jeunes, Réhabilitation d’une salle de cinéma, Réhabilitation d’un centre populaire des loisirs
* Renforcement des modes de gestion des infrastructures
* Appui à la mise en place et au fonctionnement de plusieurs comités de gestion des infrastructures
* Formation des responsables des collectivités sur le choix des modes gestions des infrastructures marchandes
* Formation et appui conseil des membres des comités de gestion sur l’entretien et la maintenance des infrastructures
* Introduction d’un système de diagnostic de la gestion et du fonctionnement des infrastructures marchandes à travers des ateliers communaux y relatifs
* Renforcement des capacités de maîtrise d’ouvrage des collectivités
* Appui conseil de proximité des collectivités dans les différentes composantes de la maîtrise d’ouvrage communale
* Introduction de fiches pratiques de chantiers : F1 Les procès-verbaux de chantier, F2 Les ordres de services, F3 La résiliation des marchés
* Appui des collectivités à la mise en place de comités locaux de projet (CLP) chargés du suivi des chantiers
* Conduite de séances d’animation et de sensibilisation sur la maîtrise d’ouvrage communale.
  1. APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL
* Infrastructures marchandes
* 90 boutiques de rue
* 19 hangars de marchés à plus de 200 compartiments
* 1 magasin de fruits et légumes
* 2 auberges communales à 28 lits
* 2 parcs de vaccination
* Mobilisation ressources locales
* 10 journées portes ouvertes sur les recettes locales
* 14 campagnes d’immatriculation des contribuables
* 2 émissions radiophoniques sur civisme fiscal
* Une caravane de sensibilisation des contribuables des dix sept communes sur le civisme fiscale à travers le théâtre forum.
* Promotion des produits locaux
* 6 journées promotionnelles de produits (dont 5 au niveau commun et 1 au niveau intercommunal
* 1 journée économique régionale
* promotion de l’entreprenariat local
* 150 jeunes promoteurs formés dont 46 installés
* 43 entrepreneurs locaux formés sur les marchés Publiques
* Elaboration et mise en œuvre d’une stratégie d’appui au développement économique local (DEL).
  1. RENFORECEMENT DES CAPACITES DES ACTERURS DE LA DECENTRALISATION
* Plus de 500 élus et autres acteurs communaux formés sur divers thèmes sur la décentralisation
* 599 agents des STD formés sur leurs rôles dans la décentralisation
* 92 leaders féminins formés sur le leadership et la prise en compte du genre dans les plans et programmes
* 35 émissions radiophoniques diffusées sur la décentralisation
* Plus de 1000 séances d’animation et de sensibilisation sur dives thèmes liés à la décentralisation.

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION D’EVALUATION FINALE**

Conformément aux procédures de gestion des programmes et projets du PNUD/UNCDF et au document de projet, le sous-programme ACRIC qui prend fin le 30 Juin 2014, doit faire l’objet d’une évaluation finale. Cette évaluation s’inscrit dans le cadre des activités à conduire au titre de la mise en œuvre du sous-programme et constitue un élément fondamental de sa clôture.

***4-1 Objectif global de l’évaluation***

L'objectif global de l'évaluation finale est de voir dans quelles mesures les activités prévues dans le cadre du sous-programme ACRIC ont été effectivement réalisées et les produits attendus ont été atteints. Cette évaluation doit permettre au Gouvernement du Burkina Faso et à ses partenaires techniques et financiers d’apprécier la contribution du sous-programme à l’atteinte des effets UNDAF et CPAP d’une part, de tirer les leçons et enseignements importants en vue de décisions à prendre pour la suite à donner aux acquis enregistrés par le projet dans la région d’autre part.

* 1. ***Objectifs spécifiques de l’évaluation***

De manière spécifique, la mission d’évaluation répondra aux préoccupations suivantes :

* évaluer la pertinence de la conception et la mise en œuvre du sous-programme ;
* apprécier la performance du sous-programme en termes d’atteinte des résultats escomptés et de mise à disposition de produits pertinents ;
* apprécier la performance du sous-programme par rapport aux indicateurs du cadre de référence du PNUD et des indicateurs corpoarte de l’ UNCDF  ;
* apprécier  l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du sous programme ;
* évaluer la mise en œuvre des recommandations des missions d’audits et de revue technique à mi parcours du sous-programme ;
* faire ressortir la contribution du sous-programme à l’avancement du processus de la décentralisation et au renforcement de la gouvernance locale ;
* identifier et analyser les principaux facteurs qui ont affecté (de façon positive ou négative) l’exécution des activités du sous-programme et évaluer les réponses apportées, afin d’améliorer la qualité de sa mise en œuvre ;
* capitaliser les acquis, les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre du sous-programme qui pourraient servir pour un éventuel autre programme de nature similaire dans la Région ou dans tout autre localité au Burkina Faso.

1. **MÉTHODOLOGIE ET PRODUITS ATTENDUS DE L’EVALUATION**

Ce processus d’évaluation, pour qu’il soit à la fois complet et objectif, devra tenir compte des cinq années de mise en œuvre du sous-programme, ce qui implique nécessairement de concevoir et d’appliquer une méthodologie.

Afin de donner un cadre au processus d’évaluation, les consultants devront évaluer le sous-programme en matière d’efficacité, d’efficience, de pertinence, d’impact et de viabilité.

Pour uniformiser la réflexion et éviter toute confusion, il est nécessaire de procéder à la clarification des concepts clés qui guideront l’évaluation. Ci-dessous les termes explicités :

* ***L’efficacité*** est la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement du sous-programme ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative ;
* ***L’efficience*** est la mesure selon laquelle les ressources (humaines, matérielles, logistiques et financières) sont converties en résultats de façon économe ;
* ***La pertinence*** permet de juger le niveau de cohérence du sous-programme avec les priorités globales de la décentralisation, du développement local dans la zone d’intervention du projet et les besoins spécifiques des partenaires techniques et financiers et des acteurs locaux ;
* ***L’impact*** est la mesure des effets positifs et/ou négatifs, prévus ou imprévus par le sous-programme ;
* ***La durabilité/viabilité*** est la mesure selon laquelle les effets engendrés perdurent au-delà de l’intervention du sous-programme.

En rapport avec ces cinq critères sus cités , six question fondamentales suivantes devront trouver des réponses à travers l’évaluation :

* 1 Pertinence et conception : Dans quelle mesure le programme a-t-il été pertinent et bien conçu ?
* 2 Efficience : Dans quelle mesure la gestion du programme a-t-elle fourni les résultats attendus ?
* 3 Efficacité (changements structurels et organisationnels) : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au développement des capacités des communautés en matière de planification et de maîtrise d’ouvrage du développement local ?
* 4 Efficacité(changements structurels dans les économies locales ) : Dans quelle mesure les investissements financés par le FDL ont-ils stimulé le développement économique local ?
* 5 Impact probable : Dans quelle mesure a-t-il contribué à l’accès aux services sociaux de base des populations à la base, inclus les groupes vulnérables ?
* 6 Durabilité : Dans quelle mesure les résultats du programme sont ils susceptibles d’être pérenniser sur le long terme ?

Ensemble, ces questions visent à établir si le programme a atteint les résultats qu’il s'est fixés, si ces résultats sont susceptibles d'être durables et si la conception du programme était appropriée pour atteindre les objectifs initiaux.

Conformément aux exigences de la nouvelle nomenclature de l’évaluation des programmes et projets ayant bénéficié de la contribution du PNUD et de UNCDF pour leur mise en œuvre, les produits et livrables attendus se déclinent ainsi :

* un rapport initial d’évaluation ;
* un projet de rapport d’évaluation ;
* un rapport d’évaluation finale ;
* une évaluation des notes d’informations et autres éléments de connaissance ou participation dans les évènements de partage des connaissances.

Genre et droits de l’homme Environnement

* La méthodologie utilisée, méthodes de collecte et d'analyse de données devraient être sensibles aux droits de l'homme et au genre et dans la mesure du possible, avec les données et résultats d'évaluation ventilées par sexe, âge etc.
* Les consultants soumettront, avant le démarrage des travaux, une note méthodologique expliquant la méthodologie d’investigation, de collecte et d’analyse des données pour conduire l’étude. Cette méthodologie devrait être sensibles aux droits de l'homme et au genre et dans la mesure du possible, avec les données et résultats d'évaluation ventilées par sexe, âge etc.

Conformément au standard des évaluations menées par les Nations Unies, l'exercice doit voir dans quelle mesure la conception, l’exécution et les résultats du projet ont intégré une perspective d'égalité entre les sexes et l'approche axée sur les droits de l’homme, le genre et la protection de l’environnement. Pour les aider dans ce travail, les consultants sont invités à réviser les *Conseils de l'UNEG* au cours de la phase préparatoire ( cf : <http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=980>)

Tenant compte à la fois des préoccupations de la nomenclature de l’évaluation des programme prescrite par le PNUD et des objectifs de l’évaluation, il est recommandé au consultant de s’inspirer des étapes méthodologiques suivantes :

* Briefing avec le PNUD, UNCDF et le Gouvernement ;
* revue documentaire et collecte des données,
* tenue de rencontres et d’entretiens avec toutes les parties prenantes,
* Débriefing et restitution des premières conclusions de terrain ;
* rédaction des rapports intermédiaire et final incluant les inputs des parties prenantes.

**VI. COMPOSITION DE LA MISSION**

La mission sera composée d’un(e) consultant(e) international(e), chef de la mission et d’un(e) consultant(e) national(e),. Elle pourrait éventuellement être accompagnée par un cadre représentant le gouvernement. Le chef de mission, devra être un(e) consultant(e) international(e) de niveau bac + 5 au minimum, expert(e) en développement local ou en planification locale. Il ou elle devra en outre :

* avoir une solide expérience dans la conception, le suivi et l’évaluation de projets/programmes d’appui à la décentralisation et au développement local ;
* justifier de bonnes connaissances en matière de renforcement des capacités locales, de maîtrise d’ouvrage locale , du contexte et de la problématique de la décentralisation au Burkina Faso ;
* avoir une excellente capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction en français.

Le ou la consultant(e) national(e) sera un(e) spécialiste en développement local de niveau bac + 4 au minimum avec une solide expérience dans le renforcement des capacités des collectivités territoriales, la maîtrise d’ouvrage locale et le développement économique local. Il ou elle devra en outre :

* justifier d’une bonne connaissance des approches participatives, de la décentralisation et du développement local au Burkina Faso ;
* avoir une solide expérience en matière d’évaluation des projets/programmes ;
* avoir une excellente capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction.

Les consultants(es) seront recrutés(es) par le PNUD/Burkina Faso suivant ses procédures en la matière. Le consultant international et le consultant national ne doivent pas avoir été associés à la conception, à l’exécution ou au suivi du sous-programme. Le Bureau du PNUD/Burkina Faso et le MATD sont responsables de l’organisation des entretiens et des visites de terrain.

1. **CALENDRIER DE LA MISSION**

La mission se déroulera à partir de Septembre 2014 et durera trois (3) semaines au total, y compris le temps de rédaction du rapport, à raison de six (6) jours par semaine (y compris le samedi). Celle-ci se déroulera conformément à un programme de travail proposé par l’équipe des consultants et approuvé par le Gouvernement et le PNUD.

Pendant tout le séjour, la mission recevra l'appui logistique du sous-programme ACRIC.

Des documents seront mis à la disposition de la mission :

* UNDAF et CPAP 2006- 2010  et 2011-2015 ;
* document du sous programme ACRIC;
* plans de travail 2009, 2010, 2011 , 2012 , 2013 et 2014
* rapports et documents produits par le sous-programme (manuels didactiques, etc.) ;
* rapports d'avancement et d'évaluation interne (rapports trimestriels et annuels, rapports d’audit, rapport de revue technique du sous-programme ACRIC, etc.) ;
* comptes-rendus des réunions du comité de pilotage ;
* et tous autres documents que la mission jugera pertinents pour l’atteinte de ses résultats.

**Annexe : quelques questions évaluatives**

Loin d’être exhaustives, ces questions sont des orientations pouvant permettre aux consultants de formuler le rapport d’évaluation.Pour chaque question, il ne faut pas perdre de vue que le sous-programme est composé de cinq produits (le produit 5 portant sur la gestion du projet ) et tenter quand cela est possible ou nécessaire, d’envisager la réponse en tenant compte des différents produits.

Sur la pertinence :

* les activités mises en place prenaient-elles en compte l’environnement politique et institutionnel ?
* en quoi la démarche de conception et de mise en œuvre du sous-programme était-elle novatrice et porteuse d’innovations ?
* les activités d’appui mises en place par le sous-programme correspondaient-elles aux problèmes à résoudre ?
* les moyens financiers, matériels et humains mis à disposition correspondaient-ils aux besoins des bénéficiaires de l’appui ? Utilisez une typologie des acteurs bénéficiaires afin de formuler des éléments de réponse pour chaque catégorie.
* quel a été le degré d’implication et de participation des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des activités ?
* quelle a été la capacité des différentes catégories d’acteurs concernés à se saisir du sous-programme ? et comment ?

Sur l’efficacité :

* la mise en œuvre et les résultats ont-ils été conformes aux prévisions énoncées dans le document du sous-programme ?
* dans quelles mesures les objectifs et les résultats attendus de l’appui aux collectivités territoriales ont-ils été atteints ?
* dans quelle mesure les conditions requises ont-elles affecté les résultats atteints ?
* les produits mis à disposition répondaient-ils aux préoccupations ?

Sur l’efficience :

* dans quelle mesure les produits réalisés ont-ils été économiquement rentables ?
* les produits et les résultats ont-ils été atteints dans un laps de temps approprié ?

Sur les premiers effets :

* en quoi les activités d’appui mises en œuvre ont-elles contribué :
  + à améliorer le processus de planification et de programmation de façon global au niveau des collectivités bénéficiaires ?
  + au développement et à la diffusion des outils de planification locale  ?
  + au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ?
  + au renforcement et à l’appropriation de la maîtrise d’ouvrage communale par les collectivités ?
  + à l’amélioration de l’offre en infrastructures sociales de base et marchandes dans les communes bénéficiaires
  + à l’amélioration de la gestion des infrastructures des communes
  + à l’appropriation par les collectivités bénéficiaires des procédures propres au Fonds Permanent de Développement des Collectivités territoriales(FPDCT)
  + à l’amélioration des procédures du fonds permanent ;
  + à la promotion des économies locales au niveau de la zone de concentration du projet
  + à la capitalisation et la diffusion d’instruments de gestion du développement local et des bonnes pratiques de gouvernance locale des collectivités territoriales ?
  + impact sur la politique de décentralisation en général et du développement économique local en particulier ?
* quels sont les effets engendrés par l’appui du sous-programme (attendus ou non) ?

Sur la viabilité/(pérennité :

* quelles sont les chances que les effets bénéfiques du sous-programme vont perdurer après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports de l’appui du sous-programme)?
* dans quelle mesure les effets induits peuvent-ils perdurer ? et sous quelle forme ?
* quels sont les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits ?
* quelles mesures pourraient être prises pour prendre en compte les risques et éviter ou minimiser leurs conséquences sur un éventuel futur programme devant consolider les acquis du sous programme ACRIC?
* les recommandations faites par les missions d’audits et la mission revue technique à mi-parcours ont-elles été prises en compte ? En quoi cela a-t-il permis d’améliorer la viabilité ?